



REGROUPEMENT DES
CÉGEPS DE RÉGIONS

DES CÉGEPS AUTONOMES AU BÉNÉFICE DE LEURS RÉGIONS

Mémoire pré-budgétaire
2025-2026

25
-26



Table des matières

Tableau des recommandations	3
Introduction	4
Investissements en infrastructures	5
Formation continue	6
Étudiants internationaux	7
Soutien aux étudiants	8
Santé mentale	8
Mobilité interrégionale	9
Sports étudiants	9
Conclusion	10

Tableau des recommandations

THÉMATIQUE	RECOMMANDATIONS
Infrastructures	Mettre fin au plafonnement des dépenses en infrastructures dès le prochain budget.
	Mettre en place un budget spécifique pour les cégeps de régions pour les infrastructures servant à l'ensemble de la communauté incluant les ministères de l'Enseignement supérieur, des Affaires municipales et de l'Habitation, de la Culture et de l'Éducation (Sport, Loisirs et Plein air).
Formation continue	Ramener les enveloppes régionales au niveau connu en 2020-2021.
	Mettre en place une enveloppe spécifique pour financer les cours d'été, en dehors de la formation continue.
Étudiants internationaux	25 bourses d'exemption par établissement par année.
Soutien aux étudiants	Financement au même niveau que durant la pandémie du PARES et PASME pour les 5 prochaines années.
	Renouveler les Bourses parcours pour un autre 5 ans, instaurer une souplesse dans l'attribution pour permettre aux cégeps d'offrir une bourse à un plus grand nombre d'étudiants, inciter les ententes entre cégeps pour mieux répartir les étudiants sur le territoire et créer un système de diffusion pour mieux communiquer les possibilités de mobilité régionale.
	Augmenter le financement prévu pour le déplacement et l'hébergement des équipes sportives.

Introduction

Il ne fait aucun doute que le développement des régions fait partie des priorités du gouvernement du Québec. Cet automne, le premier ministre a fait part de son ambition pour les régions devant un parterre d'élus locaux, déclarant qu'il y entrevoyait une renaissance industrielle engendrée par deux booms économiques : le premier, soutenu par les investissements massifs prévus dans le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, et le second, alimenté par la demande croissante en énergie de la part d'entreprises qui auront tout à gagner à s'établir dans les régions productrices elles-mêmes.

Les établissements d'enseignement collégial en région sont aux premières lignes des défis et des opportunités amenés par les transformations de notre paysage économique, démographique, social et culturel. Nous croyons que les membres du Regroupement des cégeps de régions (RCR) constituent des atouts précieux pour positionner les régions avantageusement face à ces transformations – ce qui fait de leur dynamisme et de leur autonomie un enjeu de taille à ne pas négliger pour la vitalité de nos régions.

Depuis sa fondation en 2020, le RCR permet à douze établissements répartis dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue de se concerter afin de positionner et de faire évoluer une offre de formation collégiale diversifiée, attractive, innovante et ancrée au sein des régions du Québec. Ce faisant, le RCR contribue au maintien de l'accessibilité de la formation collégiale générale et technique, à la hausse de la scolarisation au sein de la population québécoise, à l'attraction de nouveaux résidents en région, et, à travers ses étudiants comme ses diplômés, au développement économique régional.

Le RCR tient à souligner qu'il endosse pleinement les recommandations budgétaires émises par la Fédération des cégeps, tout en étant d'avis que les cégeps de régions, leurs directions et leurs équipes sont les mieux placés pour identifier et répondre aux besoins – en infrastructures, en formation, en main-d'œuvre et en soutien aux étudiants – dans leur milieu, et ainsi outiller les régions afin de réussir les transformations dans lesquelles elles sont engagées. Les recommandations présentées dans ce mémoire vous sont soumises en ce sens.

Sylvain Gaudreault

Président, Regroupement des cégeps de région
Directeur général, Cégep de Jonquière



Investissements en infrastructures

Le dernier budget, déposé par le gouvernement en mars 2024, a été l'occasion de voir des investissements importants dans les cégeps sur l'ensemble du territoire. Des investissements nécessaires, au vu de l'état de certains bâtiments, notamment dans plusieurs de nos cégeps de régions.

Le soulagement face à ces sommes a été de courte durée puisqu'en septembre, une directive ministérielle est venue sabrer 73 % des investissements prévus cette année dans les infrastructures. Pourtant, la Vérificatrice générale mentionnait, dans son rapport en mai, que la part des bâtiments considérés comme étant en mauvais ou en très mauvais état, selon l'indice gouvernemental, était passée de 24 % en 2019-2020 à 65 % en 2024-2025. Ce plafonnement des budgets a donc de multiples conséquences sur les travaux prévus et à venir dans nos cégeps, plusieurs risques sur le maintien de nos infrastructures, la qualité de l'enseignement et des services offerts aux étudiants et par le fait même, sur notre attractivité. Dans pratiquement chacun des cégeps de nos régions, les retards s'accumulent dans les rénovations importantes faites aux résidences étudiantes. Des améliorations qui peuvent sembler secondaires, mais qui doivent être faites en priorité pour ne pas affecter la qualité de vie de nos étudiants et mettre en péril leurs études.

À Baie-Comeau, la réfection de l'aile A du cégep observe plusieurs retards, notamment dans sa toiture et son système de chauffage. À Rivière-du-Loup, la planification des travaux, qui avait été faite avant l'annonce du plafonnement, accuse maintenant un retard d'au moins trois ans. Si la situation ne s'améliore pas, les risques de passer à un indice de vétusté D, dont l'infrastructure présente un niveau de dégradation et de défectuosité, sont à leurs portes.

La particularité des régions

Dans la majorité des régions, les établissements d'enseignement que sont les cégeps sont beaucoup plus qu'un simple lieu d'apprentissage. Pour les cégeps de régions, infrastructures rime avec partage de services, ce qui a des répercussions bien plus importantes sur les coûts d'entretien de nos infrastructures pour les maintenir en bon état.

Pour certaines régions, le cégep est au cœur de la vie sociale, culturelle et sportive. Bien nombreuses sont les villes de régions qui peuvent compter sur l'amphithéâtre et l'auditorium de leur cégep pour s'assurer de proposer une

offre culturelle. Dans le cas du cégep de Rivière-du-Loup, la programmation du Centre culturel est même opérée par la Ville avec qui sont partagés les frais d'entretien.

On retrouve également dans plusieurs endroits des possibilités de location de salle pour les organismes communautaires. Encore plus nombreuses sont les villes qui offrent via leur cégep des plages pour la pratique du sport. Pour les régions, les cégeps sont une véritable source d'infrastructures de qualité qui peuvent être mises à la disposition de la communauté. Cette utilisation du grand public représente des centaines d'heures d'utilisation des gymnases, des piscines, des stades et autres infrastructures sportives à la communauté. Par exemple, au Cégep de Jonquière, la piscine est utilisée par année 484h (plus de 9h par semaine) pour les bains libres, 351h (7h par semaine) par les élèves du secondaire, 663h (presque 13h par semaine) par la ville et les organismes supportés par la ville.

Malgré toute la volonté de contribuer à la société, tout cela à un prix pour les cégeps des régions et sur le maintien de leurs infrastructures.

RECOMMANDATIONS :

Mettre fin au plafonnement des dépenses en infrastructures dès le prochain budget

Afin d'assurer l'autonomie des cégeps dans la planification de leurs dépenses et de s'assurer que chaque établissement ait les infrastructures adéquates pour favoriser l'apprentissage et la réussite des étudiants, mais aussi jouer notre rôle d'accueil pour la population, nous demandons de prioriser à nouveau le financement de nos infrastructures.

Mettre en place un budget spécifique pour les cégeps de régions pour les infrastructures servant à l'ensemble de la communauté incluant les ministères de l'Enseignement supérieur, des Affaires municipales et de l'Habitation, de la Culture et de l'Éducation (Sport, Loisirs et Plein air)

Dans le cas des cégeps de régions, le Ministère de l'Enseignement supérieur n'est pas le seul responsable des infrastructures qui servent à l'ensemble de la communauté, c'est pourquoi nous demandons de travailler les budgets nécessaires au maintien et à l'amélioration de nos actifs en collaboration avec les autres ministères responsables.



Formation continue

Pour les cégeps de région, la formation continue représente un véritable enjeu stratégique. En effet, la formation offerte sur le territoire est en lien direct avec les besoins en main-d'œuvre des régions.

Actuellement, l'enveloppe totale est de 118 millions, 75 millions sont destinés aux priorités nationales et 43 millions aux priorités régionales. L'enjeu particulièrement inquiétant pour les régions est que l'enveloppe destinée aux priorités régionales ne cesse de diminuer depuis 2021. En effet, d'une enveloppe de 86 % destinée aux priorités régionales en 2020-2021, nous sommes passés à une enveloppe de 36 %. Si rien n'est fait, l'an prochain, la part de l'enveloppe régionale pourrait passer sous la barre des 30 %.

Cette réduction massive et continue de l'enveloppe régionale a des conséquences importantes sur nos cégeps de régions qui ont le devoir de rester des leaders dans certains domaines. De plus, les cégeps qui n'ont pas une offre de formation continue incluse dans les priorités nationales ne peuvent pas démarrer de nouveaux programmes d'Attestation d'études collégiales (AEC) qui permettraient de répondre à des besoins de main-d'œuvre spécifiques à leur région.

De plus, la diminution de l'enveloppe régionale va de pair avec l'orientation du MES de financer les cours d'été offerts dans les établissements collégiaux via les enveloppes régionales. Il nous apparaît injustifié de lier financement de la formation continue et cours d'été dans la même enveloppe, cette pratique pouvant nuire considérablement au développement d'une offre de formation répondant aux besoins de la population et des entreprises en région.

Nous savons que le MES est conscient que cette situation est problématique et des discussions ont déjà lieu pour rétablir cette inéquité. Nous souhaitons rappeler nos recommandations dans le cadre du prochain budget.

RECOMMANDATIONS :

Ramener les enveloppes régionales au niveau connu en 2020-2021

Afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécifiques à nos régions et de permettre à nos cégeps d'être attractifs, nous demandons de rétablir la proportion de l'enveloppe régionale aux niveaux connus en 2020-2021, soit à 86 % et de le maintenir. Cette mesure ne représente aucun coût supplémentaire, mais uniquement une meilleure répartition des enveloppes.

Mettre en place une enveloppe spécifique pour financer les cours d'été, en dehors de la formation continue

Les cégeps étant dans l'obligation d'offrir des cours d'été aux étudiants, nous demandons à ce qu'une enveloppe spécifique soit créée. En effet, les montants de l'enveloppe régionale doivent servir à améliorer l'offre de formation continue.



Étudiants internationaux

Les débats menés dans la foulée de l'étude et de l'adoption du projet de loi 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, ont soulevé des questionnements légitimes sur les impacts d'éventuelles diminutions du nombre d'étudiants internationaux pour les cégeps de régions. Bien que le gouvernement ait fourni des assurances à cet égard, on ne peut exclure les contrecoups de telles mesures sur la réputation du Québec dans les efforts de recrutement menées par nos institutions à l'étranger. Nos cégeps partagent toutefois l'orientation gouvernementale visant à mieux cibler les étudiants internationaux afin que leur accueil réponde davantage aux besoins en main-d'œuvre identifiés dans des secteurs stratégiques pour nos économies régionales et, par extension, pour le marché québécois du travail dans son ensemble, tout en contribuant à la vitalité de la langue française au sein du réseau collégial.

Pour faire de l'accueil d'étudiants internationaux un vecteur de développement social, économique et culturel positif dans les cégeps de région, notre Regroupement propose ainsi d'obtenir une meilleure prévisibilité sur le nombre de bourses d'exemption remises par année sur la durée du diplôme technique (3 ans) pour le recrutement d'étudiants issus de la clientèle francophone hors de l'entente de réciprocité France-Québec. Ces bourses offrent à des candidats provenant de cette clientèle un soutien financier couvrant les coûts de formation et de subsistance durant les trois années d'études prévues pour l'obtention d'un DEC technique dans les métiers ciblés. La mesure pourrait d'ailleurs s'accompagner d'un engagement des entreprises des secteurs concernés à rembourser les montants pour l'embauche de ces étudiants pour du travail à temps partiel ou à temps plein durant les périodes d'arrêt afin de favoriser leur intégration à leur futur milieu d'emploi.

Établir ce nombre à 25 bourses d'exemption par établissement par année permettrait par exemple, après trois ans, une augmentation de 75 étudiants par établissement dans des métiers en demande, auxquels correspondent entre autres les programmes de techniques de santé et de techniques physiques offerts dans nos cégeps. Un plancher de 25 bourses d'exemption par institution par année a été établi par notre Regroupement pour assurer l'impact significatif et durable de la mesure. Bien entendu, nous sommes également d'avis que la sélection de ces étudiants serait

réalisée par les équipes de recrutement des cégeps de régions participants, selon des critères à être établis.

Nous sommes confiants qu'une telle mesure apporterait plusieurs résultats, entre autres :

- Il contribuerait au maintien et au développement de programmes d'enseignement collégial fragilisés par la difficulté de recrutement.
- Il réduirait les sommes attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur pour le maintien des programmes à faible recrutement.
- En offrant une inclusion sur une période de trois ans en partenariat avec les entreprises et les organisations d'intégration du milieu, il accroîtrait le nombre de candidats provenant de l'immigration vers un emploi stable, en région.

RECOMMANDATIONS :

25 bourses d'exemption par année

Un minimum de 25 bourses d'exemption par année sur la durée du diplôme technique (3 ans), permettrait après trois ans une augmentation de 75 étudiants issus de la clientèle francophone hors de l'entente de réciprocité France-Québec par établissement dans des métiers en demande.

Soutien aux étudiants

Santé mentale



Pour l'ensemble du réseau d'études collégiales, un des dommages collatéraux de la COVID-19 est un niveau jamais vu d'étudiants vivant des enjeux de santé mentale, qui se soldent en difficultés d'apprentissage, en croissance de problèmes d'anxiété et en absences parfois prolongées pour certains. Ces difficultés sont vraies pour les étudiants qui viennent du Québec mais aussi de l'international. Les besoins augmentent constamment et le manque d'accès à des services a des conséquences directes sur la réussite de nos étudiants. Cette problématique est vécue sur l'ensemble du Québec mais nos régions, qui connaissent pour certaines plusieurs enjeux d'accès aux soins de santé, sont touchées encore davantage.

La mise en place du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES) avec un budget de 450 M\$ et du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME) nous a permis de mettre en place un réseau de ressources important dans nos cégeps. L'enjeu aujourd'hui est le maintien de ces montants pour garder ces personnes en poste et offrir des activités et des outils aux étudiants vivant des difficultés. La pandémie de COVID-19 est peut-être derrière nous, mais les besoins en santé mentale persistent pour ces étudiants que nous pouvons qualifier de « génération COVID » ayant connu une entrée dans l'âge adulte bien différente du reste de la population. Dans un contexte de gel d'embauches et d'heures rémunérées dans les cégeps, il nous apparaît donc important de maintenir le financement du PARES et du PASME et de le porter au même niveau que celui connu en 2021 dans les cinq prochaines années.

RECOMMANDATIONS :

Financement au même niveau que durant la pandémie du PARES et PASME pour les 5 prochaines années.

Dans certaines régions, l'accès aux soins en santé mentale est plus difficile, les cégeps jouent donc un rôle important dans cette accessibilité et le bien-être des étudiants qui viennent du Québec et de l'international. Il nous apparaît donc primordial de garantir les montants inscrits au PARES et au PASME dans les cinq prochaines années.



Mobilité interrégionale

Depuis quelques années, on remarque une baisse de la fréquentation dans plusieurs cégeps de région alors que plusieurs cégeps en milieu urbain sont au-dessus de leurs devis. Le RCR salue la mise en place du programme des Bourses Parcours et de son succès à travers le Québec. C'est un programme qui selon nous doit être reconduit pour encourager et soutenir financièrement les étudiants à choisir nos cégeps de région.

Dans cette optique, nous recommandons de maintenir les montants attribués aux Bourses Parcours et d'instaurer plus de souplesse dans les montants et les critères d'attribution, laissant ainsi une autonomie plus importante aux cégeps. Une telle révision permettrait de mieux soutenir l'atteinte des devis des cégeps de régions.

Dans le cadre d'un document envoyé à la ministre de l'Enseignement supérieur, le RCR recommandait également de mettre en place des mesures permettant aux cégeps en dessous de leurs devis d'établir des ententes avec les cégeps au-dessus de leurs devis, favorisant ainsi la répartition des étudiants sur le territoire. À ce sujet, le RCR tient à rappeler une demande historique des cégeps de régions, qui est la mise en place d'un outil permettant aux étudiants d'être mieux informés des places restantes au Québec dans les programmes qu'ils souhaitent intégrer.

RECOMMANDATIONS :

Renouveler les Bourses parcours pour un autre 5 ans

Le programme des Bourses Parcours est un outil formidable pour la mobilité étudiante, nous demandons à ce qu'il soit reconduit pour une autre période de 5 ans après son échéance.

Instaurer une souplesse dans les montants des Bourses parcours pour permettre à certains cégeps d'offrir une bourse à un plus grand nombre d'étudiants

Le programme devrait permettre de moduler le montant des bourses entre 5 000\$ et 9 000\$ permettant à certains cégeps d'offrir une bourse à un plus grand nombre d'étudiants ou à un montant supérieur toujours en respectant l'enveloppe dédiée au programme des Bourses Parcours.

Mettre en place un incitatif permettant des ententes entre cégeps pour mieux répartir les étudiants sur le territoire

Le RCR recommande au ministère de l'Enseignement supérieur de mettre en place des mesures et des

incitatifs permettant aux cégeps au-dessus de leurs devis d'établir des ententes avec les cégeps en dessous de leurs devis, permettant ainsi de mieux répartir les étudiants sur tout le territoire et garantir à chaque étudiant la possibilité d'étudier dans un programme de son choix.

Créer un système de diffusion pour mieux communiquer les possibilités de mobilité régionale

Une meilleure promotion du programme et une meilleure communication des critères et des places libres favoriseraient assurément une plus grande mobilité interrégionale. Nous recommandons donc de mettre en place une plateforme mutualisée des cégeps à l'échelle nationale pour mieux communiquer les disponibilités dans les formations.

Sports étudiants

La pratique du sport est un moteur de la vie étudiante, autant pour la réussite académique, le bien-être de tous que les inscriptions dans nos programmes. En revanche, pour nos établissements, depuis les cinq dernières années, le coût des déplacements et de l'hébergement lié aux pratiques sportives a connu une augmentation sans précédent.

Pour donner quelques exemples dans les différentes régions, à Jonquière les frais de transports ont connu entre 2018 et cette année une augmentation de 59 %, passant de 101 412 \$ (2018-2019) à 160 837 \$ (2023-2024). À La Pocatière, les frais de transport et d'hébergement sont passés de 31 582 \$ (2021-2022) à 74 120 \$ cette année. Enfin à Rivière-du-Loup, les mêmes frais sont passés de 19 903 \$ (2018-2019) à 67 364 \$ (2023-2024). Il s'agit d'un véritable enjeu pour nos établissements, qui ne peuvent se priver d'offrir le déplacement de leurs équipes sportives sur le territoire.

RECOMMANDATIONS :

Augmenter le financement prévu pour le déplacement et l'hébergement des équipes sportives

Afin de garantir l'attractivité de nos établissements pour les étudiants qui choisissent d'intégrer un programme sport-études et de couvrir la hausse des frais disproportionnée pour les cégeps en région, nous recommandons de créer une enveloppe spécifique du MES, en lien avec Sport, Loisirs et Plein-air, pour répondre aux besoins en déplacement et en hébergement.

Conclusion

En 1967, lors de l'ouverture des premiers cégeps, le gouvernement du Québec avait une mission limpide : mettre en œuvre la recommandation principale du Rapport Parent en augmentant la scolarisation à travers la gratuité et une meilleure répartition des institutions sur le territoire québécois. Aujourd'hui, nos établissements poursuivent cet objectif initial, mais la mission des cégeps s'est considérablement enrichie.

En région, un cégep est bien plus qu'une simple institution scolaire. C'est un carrefour vivant où se croisent formation, vie communautaire, échanges, rassemblement, pratiques artistiques et sportives. Un véritable milieu de vie qui dépasse largement les fonctions académiques traditionnelles. Cette réalité nous amène à penser que le financement devrait résulter d'une action concertée entre les ministères, reconnaissant ainsi la spécificité des cégeps en région, si différente de celle des grands centres urbains.

Chaque région possède ses propres défis, et celui d'attirer et de retenir les étudiants est permanent. Notre défi constant est de proposer des formations adaptées aux besoins en main-d'œuvre, en phase avec les réalités territoriales, et suffisamment attractives pour séduire les étudiants québécois comme internationaux. Dans ce mémoire, nous avons fait des recommandations qui, pour la grande majorité, concernent la continuité de programmes existants, de financements existants et mettant en avant des solutions pour assurer notre attractivité tout en sachant le contexte budgétaire.

Les cégeps, par leur ancrage territorial et leur connaissance intime des réalités locales, sont les mieux placés pour identifier précisément les besoins et y répondre de manière efficace et adaptée. Pour assurer une offre de formation gratuite et véritablement accessible sur l'ensemble du territoire québécois, le gouvernement doit impérativement reconnaître cette expertise locale et accorder aux cégeps de régions une autonomie accrue, tant dans la gestion de leurs établissements que dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes.